

CEDEAO



Département de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DE BURKINA FASO



Unité - Progrès - Justice

UNION AFRICAINE



NEPAD
Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

BURKINA FASO

Revue des efforts de développement dans le secteur agricole

Durant la période 2000–2006, l'économie du Burkina Faso a connu un taux de croissance de l'ordre de 6%, avec un pic de 7,4% en 2005. Le secteur agricole a été l'un des moteurs de cette croissance, ayant contribué pour 4% environ au taux de croissance global en 2005. Malgré ce taux de croissance du PIB assez élevé, les conditions de vie des populations ne se sont pas

améliorées de manière significative, notamment en zones rurales. L'agriculture burkinabé est quasi exclusivement extensive, et se pratique essentiellement dans des exploitations familiales, dominées par de petites exploitations de 3 à 6 ha maximum. L'agriculture est dominée par le système pluvial. Seulement 24 000 ha environ de terres sont irrigués pour un potentiel irrigable de 233 500 ha. Au cours de la dernière décennie, la production céréalière a progressé à un rythme moyen de 4,6% par an, supérieur au taux de croissance annuelle de la population qui est

de 3,1% (INSD, 2006). Elle est essentiellement tirée par le maïs qui a connu une progression continue de la production de 10,7% en moyenne annuelle et par le mil qui a progressé de l'ordre de 5,9%. La production céréalière moyenne a été d'environ 2,7 millions de tonnes au cours de ladite période. Le coton reste la principale culture de rente et d'exportation du pays. Il représente à lui seul les 2/3 des recettes d'exportations du pays. Environ 98% de la production est exportée après égrenage vers une trentaine de pays, la plupart en Asie.

STRATEGIES

DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A LONG TERME ET STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

L'élevage est un secteur qui s'inscrit dans les orientations politiques, sociales et économiques du pays dont les principaux objectifs participent depuis 2000 à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Entre 1989¹ et 2003², l'effectif des bovins a presque doublé en nombre, passant de 3,8 millions de têtes à plus de 7,3 millions. L'effectif des porcins a été multiplié par quatre, passant de 496 000 à plus de 1 886 851 têtes. Les taux d'accroissement moyen annuel se situent autour de 4,7% pour les bovins contre 2,3% pour les ovins et 3,3% pour les caprins.

S'il y a lieu de tirer une certaine satisfaction en matière de croissance agricole par rapport au taux de croissance démographique, il reste néanmoins que l'essentiel de la production agricole est pluviale, donc soumise à tous les aléas climatiques possibles. L'accroissement de cette production est dû principalement à l'augmentation des superficies. D'une manière générale, les rendements sont faibles. Même dans les domaines comme le coton et le riz, la productivité marginale des différents facteurs (terre, capital, travail) reste assez faible. L'utilisation des engrais reste faible, allant d'une moyenne de 9 kg par ha à plus de 145 kg/ha selon les cultures. C'est pour ces raisons que l'accent doit être mis sur la maîtrise de l'eau et l'amélioration des infrastructures rurales afin de diminuer les risques entraînés par les variations climatiques, la promotion et la diversification des filières de production afin de rendre l'économie moins dépendante du coton. Deux éléments sont étroitement liés à la progression et à la durabilité des cultures: le maintien de la fertilité des sols et la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Le PIB par tête au Burkina Faso, entre 1990 et 2006 a enregistré une croissance moyenne de 2,5%. En valeur absolue, le PIB par tête a été de 371,5 dollars américains en 2006. En termes de structure de la consommation, l'importance de la contribution des céréales (sorgho, mil, maïs, riz) à l'apport énergétique total est d'environ 73%, celle des produits d'origine animale de 4%. L'arachide contribue pour 7 à 10%. La contribution des racines et tubercules reste faible, 1% environ. Les céréales apparaissent comme un indicateur privilégié de la sécurité alimentaire. Ainsi, la production céréalière nationale a couvert les besoins de la population 8 années sur 10. Les quatre dernières années ont été globalement excédentaires au niveau national. Certaines régions ont été cependant déficitaires selon les années. C'est le cas de la région du Centre, du Plateau central, du nord et du Sahel. Globalement, on note que le disponible énergétique par habitant et par jour est supérieure à la norme généralement admise de 2500 calories depuis les années 1990.

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)

Mis en œuvre à partir de 2000, et revue en 2003, le CSLP est un document cadre qui vise à énoncer les objectifs prioritaires de développement du Gouvernement et qui constitue le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques sectorielles. Les axes stratégiques du CSLP sont les suivants: (i) accélération de la croissance et fondation sur l'équité; (ii) garantie d'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale; (iii) élargissement des opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité; (iv) la promotion de la bonne gouvernance. Dans ce programme, le développement du secteur agricole reste une priorité. A cet effet, il est prévu qu'une synergie d'actions soit créée entre tous les acteurs autour du développement du secteur de l'agriculture.

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA)

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire s'est donnée pour finalité de construire, à l'horizon 2015, les conditions d'une sécurité alimentaire durable et de contribuer structurellement à réduire les inégalités et la pauvreté au Burkina Faso. Souscrivant aux directives du Sommet mondial sur l'Alimentation tenu à Rome en 1996, le Gouvernement s'est assigné comme objectif de réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition à l'horizon de 2015. Les objectifs spécifiques poursuivis sont: (i) augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée; (ii) renforcer les capacités du marché de façon à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires; (iii) améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables, (iv) renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle; (v) renforcer les capacités des acteurs et promouvoir la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

¹ ENEC I : Enquête nationale de l'effectif du cheptel I

² ENEC II : Enquête nationale de l'effectif du cheptel II

Stratégie de Développement Rural (SDR)

Le SDR adoptée en décembre 2003, constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Son objectif global est d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement agricole durable. Pour la mise en œuvre progressive de la stratégie opérationnelle jusqu'à l'horizon 2015, il est envisagé l'élaboration de programmes sectoriels glissants callés sur des cadres de dépenses à moyens termes (CDMT).

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT SOUS LA SDR

Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique

L'objectif global est de contribuer à la croissance soutenue du secteur rural, à la lutte contre la pauvreté et à la promotion d'un développement durable grâce à la réhabilitation et à la bonification de la capacité productive des ressources en terre et à une meilleure gestion durable des écosystèmes et de leurs ressources naturelles.

Amélioration de la gestion de l'eau

Ce programme est élaboré pour réduire la dépendance de l'agriculture aux caprices de la nature. En effet, l'irrigation n'occupe que 0,6% des terres cultivées et 14% des terres irrigables du pays. Le programme Amélioration de l'Eau émane de la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Irrigation (SNDDI) dont le but est de compenser les déficits des productions de cultures sèches et de procurer des revenus monétaires aux producteurs par le biais de l'irrigation. Le programme comprend deux composantes :

Promotion de l'irrigation : l'objectif global du sous-programme est de promouvoir l'irrigation pour assurer une production durable, une sécurité alimentaire et une amélioration des revenus.

Gestion intégrée des ressources en eau : l'objectif global du sous-programme est de contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau adaptée au contexte national, et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et rationnelle des ressources en eau.

Développement durable des exploitations agricoles

Ce programme est une réponse à la baisse de la fertilité des sols et à la mauvaise utilisation des agrofournitures. A présent, la consommation totale d'engrais rapportée à la superficie totale cultivable est en moyenne de 9 kg d'éléments nutritifs par hectare et est principalement destinée au coton. En moyenne 8 à 35% des producteurs utilisent régulièrement des engrais. Cette situation fait de la restauration et de l'amélioration de la fertilité des sols une priorité majeure pour une production agricole durable. Au regard de cette situation et de l'existence de technologies d'amélioration durable, le programme est élaboré pour promouvoir l'utilisation accrue et efficiente des engrais minéraux et organiques en vue d'améliorer durablement la productivité agricole des sols. Ce programme comporte deux composantes :

Gestion intégrée de la fertilité des sols : l'objectif global de cette composante est de restaurer, améliorer et maintenir la fertilité des sols pour assurer une production agro-sylvo-pastorale durable.

Renforcement des services d'appui aux producteurs : l'objectif global du sous-programme est d'accroître de façon durable la productivité agricole des exploitations familiales et les revenus des producteurs.

Gestion améliorée des autres ressources partagées

Les objectifs globaux du programme sont de contribuer d'une part, à la réhabilitation et à la gestion durable des ressources forestières, fauniques, pastorales et halieutiques ; et d'autre part, à assurer le déplacement sécurisé des éleveurs et de leurs troupeaux entre le Burkina Faso et les autres pays membres de la CEDEAO.

Gestion des ressources forestières et fauniques: dans ce volet il s'agira de : (i) capitaliser les initiatives nationales et sous-régionales développées en matière de gestion concertée des ressources forestières et fauniques transfrontalières ; (ii) mettre en place des mécanismes efficaces de concertation pour la gestion durable des ressources forestières et fauniques partagées ; (iii) promouvoir dans les zones d'intervention, la gestion durable des ressources forestières et fauniques ; (iv) renforcer les capacités des acteurs en matière de gestion durable et décentralisée des ressources forestières.

Gestion de la transhumance : les axes d'intervention pour ce sous-programme sont : (i) identification et balisage de pistes de transhumance ; (ii) valorisation des pistes à bétail, (iii) aménagement des parcours ; (iv) renfor-

cement des capacités des acteurs ; (v) concertation inter états ; (vi) fonctionnement et suivi évaluation. Il s'agira plus concrètement de réaliser les résultats suivants :

Gestion des ressources halieutiques : ce volet cherche à contribuer durablement à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire par une valorisation rationnelle des potentialités halieutiques. Plus spécifiquement, cette composante vise à : (i) accroître la production aquacole de 60% par an pendant cinq ans ; (ii) accroître durablement la production de la pêche de capture de 5% par an ; (iii) assurer une gestion durable des pêcheries transfrontalières et/ou exploitées par plusieurs nationalités.

Développement des filières agricole et promotion des marchés

L'objectif global du programme est de contribuer au renforcement de la compétitivité des filières agricoles et agro-alimentaires sur le marché intra-régional et extra-régional afin d'améliorer les performances économiques et commerciales des filières à travers une liaison marché-production et à la création de meilleures conditions de compétitivité pour les filières agro-sylvo-pastorales. Les interventions sont organisées autour des trois composantes suivantes:

Développement des filières agro-alimentaires et d'exportation : au niveau des filières végétales, animales et halieutiques, il s'agit d'accroître la productivité et la production des filières végétales. Les niveaux de performances visées afin de réaliser les objectifs du PNIA (6%

de croissance sectorielle agricole et réduction de moitié de la pauvreté et de la faim).

Renforcement des services de support aux opérateurs privés : les principaux services de support aux opérateurs privés exerçant dans les domaines de l'agrofourmiture, de la production primaire, de la transformation, de la commercialisation et des prestations de divers services agricoles seront développés. Il s'agira plus précisément d'appuyer les entreprises locales s'investissant dans le secteur agricole par les actions majeures suivantes (i) la création de fonds d'appui; (ii) la mise en place d'une agence de promotion de l'entrepreneuriat agricole ; (iii) la formation professionnelle des opérateurs.

Développement d'infrastructures pour le commerce national, intra-régional et international : la promotion du commerce des produits des filières prioritaires et porteuses de croissance passe d'une part par le développement des infrastructures idoines et d'autre part par la mise en œuvre d'une politique de commercialisation basée sur la promotion de la qualité et l'homologation des produits, le contrôle de qualité, l'information commerciale et le marketing.

Prévention et gestion des crises alimentaires et autres calamités

L'objectif global de ce programme est d'une part d'améliorer les actions relatives à la prévention et à la gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles par une meilleure appréhension des différentes situations d'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité, et

Tableau I : Coûts des programmes d'investissement de la SDR (milliards de FCFA)

Programmes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
1. Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique								
2. Amélioration de la gestion de l'eau	49,4	49,4	49,4	49,4	49,4	49,4	49,4	345,9
3. Développement durable des exploitations agricoles	34	34	26	25	24	24	24	191
4. Gestion améliorée des autres ressources partagées	10,6	11,8	11,4	10,6	8,6	8,6	8,6	70,3
5. Développement des filières agricole et la promotion des marchés :	85,8	88,0	31,5	44,2	51,5	51,5	51,5	403,9
6. Prévention et gestion des crises alimentaires et autres calamités :	6,2	10,8	7,0	5,0	6,0	6,0	2,4	43,4
7. Renforcement institutionnel	9,5	11,2	8,7	8,6	8,3	6,3	7,0	59,6
TOTAL								

FINANCEMENT ET INSTITUTIONS INTERVENANT DANS LE SECTEUR AGRICOLE

d'autre part, de renforcer la capacité d'aide à la décision plus pertinente permettant de diversifier les réponses aux situations de crises et de mieux intégrer les interventions conjoncturelles avec les stratégies à long terme.

Renforcement institutionnel

L'objectif global est de contribuer au renforcement des capacités des acteurs afin d'assurer de façon efficace la programmation, la budgétisation, la mobilisation du financement, la mise en œuvre et le suivi évaluation du PNIA.

Renforcement des capacités du dispositif de pilotage et de coordination des politiques agricoles : il s'agira : de rendre fonctionnel le dispositif actuel de coordination des politiques agricoles qui est structuré tant au niveau national que régional; d'animer le Cadre de Concertation des Partenaires du Développement Rural (CCPDR) ; de renforcer les capacités d'analyse et de participation des organisations professionnelles agricoles (Chambres Régionales d'Agricultures, Confédération Paysanne du Faso, Comité interprofessionnels, etc.). Ces structures assureront la fonction de pilotage stratégique du secteur.

Coordination de l'aide et des financements apportés au secteur agricole : Il s'agira d'identifier et de mettre en place les outils appropriés pour le financement des politiques agricoles.

Renforcement du dispositif actuel de suivi évaluation de la SDR : vise à renforcer le dispositif actuel de suivi évaluation de la SDR et en conséquence du PNIA de même que le renforcement du dispositif de collecte des données de statistiques agro-sylvo-pastorales. Ces dispositifs seront améliorés et mis en réseau avec le dispositif de suivi évaluation du PDDAA/PRIA (SAKSS régional). Des passerelles méthodologiques et un partenariat technique et financier sera établi entre ces dispositifs et celui de l'ECOWAP/PDDAA.

Amélioration de l'environnement institutionnel de la production agricole : elle fera l'objet de la cinquième composante et mettra l'accent sur la mise en œuvre de la politique de sécurisation foncière en milieu rural (PSFMR) ; l'application de la loi sur les semences et les intrants agricoles, la création des conditions (animation, information, communication) pour l'application du code de l'environnement, du code pastoral, du code forestier, du code de l'eau, etc., et pour l'application des différentes conventions dont le Burkina Faso est signataire.

De 1997 à 2007, les investissements effectifs ont été de 327,5 milliards de FCFA. Au cours des programmes précédents il a été noté des variations très importantes dans les contributions des partenaires au développement. Le financement du secteur qui représentait 16% des recettes propres et 8,3% des dépenses de l'Etat en 1994 est passé respectivement à 28,8% et 16,7% en 2003. Cette évolution relativement forte est liée à la fusion des secteurs de l'agriculture, de l'eau et des ressources halieutiques intervenues en 2002. Durant la période 2000-2006 le Burkina Faso a connu une allocation budgétaire au secteur agricole se situant en moyenne autour de 14%, malgré cela l'objectif de 6% de croissance du secteur agricole n'a pas été atteint. Ce qui veut dire que pour réaliser cet objectif fixé par les chefs d'Etat à Maputo, l'Etat devrait consacrer plus de 14% de son budget au secteur agricole. L'apport du secteur privé au financement du secteur agricole n'a pas pu être saisi. A ce niveau, il faut toutefois souligner qu'avec la libéralisation engagée depuis les années 95, le secteur privé prend un rôle de plus en plus important dans l'économie nationale.

Les institutions de financement

Les besoins en matière de crédit agricole sont dans une certaine mesure couverts par le secteur semi-formel, représenté par de nombreuses caisses populaires à caractère mutualiste et par le secteur formel représenté par la BACB créée en 1980 pour le financement du secteur rural. Le pays compte 335 Institutions de micro finances (IMF) dont 309 ont été officiellement reconnues ; une partie d'entre elles, constituée par des institutions d'épargne et de crédit font de la collecte de l'épargne un préalable à l'attribution du crédit. Mais la plupart utilise à la fois l'épargne et les ressources extérieures pour le financement des prêts. Les IMF sont bien adaptés à une clientèle pauvre, dispersée, disposant de peu de ressources et n'ayant pas toujours de garanties formelles à proposer.

Les organisations de producteurs (OP)

A la faveur des réformes économiques et institutionnelles entreprises depuis les années 1990, une dynamique nouvelle anime le monde rural qui a abouti à la constitution de plusieurs organisations dont 30 515 organisations paysannes. Il convient de rappeler que l'engagement du Gouvernement dans la responsabilisation de plus en plus grande des OP et leur implication dans la gestion

du secteur rural se traduit dans les faits. Les OP sont aujourd'hui membres de plusieurs instances de décisions. La mise en place des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) vient renforcer la contribution et la responsabilisation des producteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles.

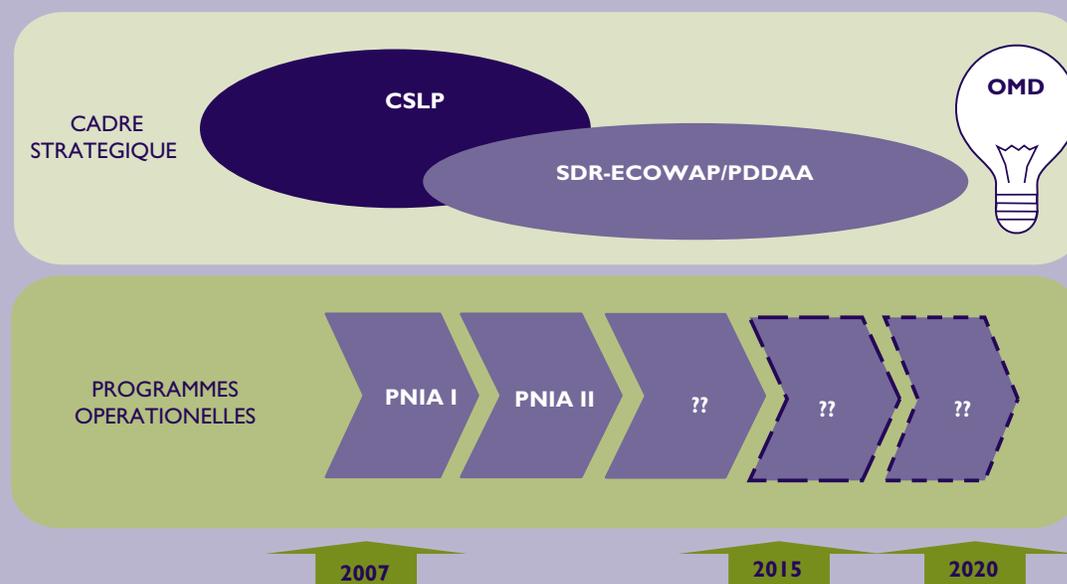
LIENS ENTRE LES EFFORTS DE DEVELOPPEMENT DE LA GUINEE ET L'ECOWAP/ PDDAA

Le volet agricole du NEPAD, c'est-à-dire le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est initié pour servir de cadre d'intervention aux politiques et stratégies de développement de ce secteur dans le continent. Il est crédité d'une réelle volonté de mise en œuvre par les chefs d'Etat africains qui ont pris, à Maputo en 2003, l'engagement de consacrer au moins 10% des budgets de leur pays respectif au financement du secteur agricole. La politique agricole des Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) dont l'objectif central est de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres a été adoptée en Janvier 2005 et sert aujourd'hui de cadre de mise en œuvre de PDDAA dans la sous-région.

A partir d'une analyse approfondie du rythme de la croissance de l'économie en général, et du secteur agricole en particulier, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), qui est l'instrument de mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national voudrait définir les options de développement indispensables à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement. Le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé dans l'élaboration d'un PNIA. Il était prévu que, sur la base des objectifs et des axes stratégiques retenus dans la SDR et en référence aux stratégies opérationnelles sous-sectorielles, des programmes opérationnels et des programmes d'investissement soient élaborés. C'est sur cette base que le Programme Décennal d'Action de l'Environnement et du Cadre de vie (PDA), le Programme d'Actions Prioritaires et d'Investissements du secteur de l'Elevage (PAPISE) et le Programme d'Investissement du Secteur de l'Agriculture (PISA) ont été formulés. Ces trois programmes auxquels s'ajoutent les documents thématiques conçus dans le cadre de la présente étude sont les documents de base devant conduire à la formulation du PNIA et traduisent les efforts du Gouvernement en matière de promotion du secteur agricole.

L'objectif de l'analyse suivante présentée dans la Brochure 2, est de montrer le niveau des performances réalisées grâce aux efforts consentis par le Gouvernement et de répondre à la question de savoir si, avec les tendances actuelles, le Burkina Faso est sur la voie de réaliser les objectifs du millénaire notamment réduire la pauvreté et la faim de moitié.

Graphique I : Relation entre l'ECOWAP/PDDAA, CSLP, et SDR



Définitions et Descriptions

ECOWAP (Politique Agricole Commune de la CEDEAO)

PDDAA (Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine)

CSLP (Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté)

SDR (Stratégie de Développement Rural)

PNIA (Programme Nationale d'Investissement Agricole)

Relations entre les programmes

ECOWAP : Définit les priorités régionales et sert de cadre de mise en œuvre du PDDAA dans les états membres à travers les PNIA.

PDDAA : Un cadre à long-terme pour le développement du secteur agricole dans la sous-région. Cherche à orienter et à appuyer les efforts régionaux et nationaux à travers l'ECOWAP afin de garantir la réalisation des objectifs de croissance de 6% et une part budgétaire de 10% pour le secteur agricole.

CSLP : Document cadre qui vise à énoncer les objectifs prioritaires de développement du Gouvernement et qui constitue le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques sectorielles.

SDR : Cadre fédérateur à long-terme de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Elle définit les priorités nationales et oriente les interventions d'appui de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national.

PNIA : Traduit les priorités définies dans la SDR en programmes spécifiques d'une durée déterminée dont la mise en œuvre mène vers la réalisation des objectifs définis dans le PDDAA, en conformité avec les priorités de l'ECOWAP. C'est un ensemble de programmes nationaux prioritaires d'investissements agricoles.

